

République Française
Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil d'Administration
Séance du mercredi 23 novembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.

Etaient présents :

Membres élus : Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Katell BEUCHER, Catherine GUIBERT, Viviane SAINT-DENIS

Membres nommés : Chantal AUBRÉE, Odette BOUVIER, Isabelle PROTET,

Absents excusés :

Membres nommés : Valérie HEEN (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*), Catherine LAINE, André LELIÈVRE

Monsieur LECHÂBLE Jacky, Président du CCAS préside la séance.

Madame GUILLOT Sylviane a été désignée secrétaire de séance.

2022 : 23/11-01 Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2022

Monsieur Le Président du CCAS soumet le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2022 à l'approbation des membres du CCAS. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Monsieur Goulven DONNIOU fait part qu'il conviendrait de rectifier l'information qu'il a transmise dans le point « Informations et questions diverses », concernant les fonds sociaux des établissements scolaires de la façon suivante : « *Goulven DONNIOU informe qu'il y a un manque de connaissance sur les fonds sociaux que peuvent bénéficier les familles par les collèges et les lycées. Ce sont des aides qui sont rarement demandées. Ces aides peuvent aider de façon ponctuelle* ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 24 septembre en tenant compte de la modification à apporter telle que présentée ci-dessus.

Fait les dits jour, mois et an.
Pour extrait certifié conforme.

Jacky LECHÂBLE,
Président du C.C.A.S

